

DISCOURS CEREMONIE D'OUVERTURE

Madame Shirin EBADI

Avocate et défenseur des droits de l'Homme, Prix Nobel de la Paix 2003 (Iran)

Lundi 28 juin 2010

Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Je suis heureuse de pouvoir m'exprimer devant vous dans ce forum et je remercie toutes celles et tous ceux qui ont œuvré pour la tenue de cette manifestation aussi bien que les traducteurs et les interprètes.

Je voudrais évoquer brièvement avec vous les obstacles qui empêchent la progression des droits de l'Homme dans le monde.

1. Certains estiment que les règles relatives aux droits de l'Homme ont été élaborées selon les standards occidentaux, notamment européens, et que ceux-ci ne sont pas compatibles avec leur culture nationale ou religieuse. La plupart des gouvernements non démocratiques et islamiques - dont le gouvernement iranien - suivent ce raisonnement. Ils déclarent être gardiens de la charia islamique sans se soucier de la volonté du peuple car ils prennent leur légitimité de la religion mais pas de la voix du peuple.

C'est la raison pour laquelle, l'Iran avec plus de quarante journalistes et blogueurs en prison, est le troisième pays du monde dans la violation de la liberté d'expression.

La radio, la TV, la presse écrite ainsi que les sites internet subissent la censure et malheureusement certaines sociétés européennes comme Nokia et Eutelsat coopèrent avec le gouvernement iranien pour restreindre l'accès à l'information.

L'an dernier, l'Iran a connu le plus grand nombre d'exécutions appliquées contre les jeunes de moins de 18 ans et après la Chine, il est le deuxième pays du monde dans l'application de la peine capitale contre les adultes.

La lapidation, la crucifixion, la coupure du pied et de main ainsi que la flagellation existent toujours dans les lois iraniennes et malheureusement ces peines sont toujours appliquées.

Dans les gouvernements non démocratiques islamiques, l'islam n'est qu'une idéologie exprimée par les autorités et elles refusent catégoriquement le commentaire et la conception de la charia islamique par d'autres musulmans.

Par conséquent, toute critique à l'égard de ces gouvernements sera considérée comme une critique contre l'islam et l'on impose le silence aux défenseurs des droits humains avec l'arme du blasphème.

Or, les intellectuels musulmans s'inspirant de la religion ont prouvé que l'islam n'est pas incompatible avec les droits de l'Homme.

Ce type d'intellectuels, qui ne cessent d'augmenter dans les pays musulmans où l'on peut entendre leur voix, se sont élevés contre les dictateurs qui abusent de la religion pour justifier leurs actes et l'oppression contre les peuples.

A ce propos, je dois ajouter que pendant la 19^e conférence des ministres des affaires étrangères des pays islamiques qui a eu lieu en 1990 au Caire, la déclaration islamique des droits de l'Homme a été adoptée et signée par la plupart des pays musulmans.

Je me suis déjà opposé à plusieurs reprises à cette déclaration.

Car si les musulmans se permettent d'élaborer une déclaration à part et selon leur propre religion, les adeptes d'autres religions doivent avoir le droit de faire la même chose et, à partir de là, on aura la déclaration juive, bouddhiste et des milliers d'autres et c'est un mauvais choix car la gestion du monde par plusieurs religions est impossible.

Donc, il nous faut commencer par les principes sur lesquels l'on est tous d'accord mais pas seulement des principes particuliers.

Ce qui est étonnant, c'est qu'il n'y pas seulement les gouvernements non démocratiques islamiques qui recourent à ce type d'excuses, même les gouvernements qui ne croient pas à l'existence de Dieu et sont basés sur l'idéologie communiste, comme la Chine, refusent souvent de respecter les droits de l'Homme. Car pour ce type de gouvernements, les droits de l'Homme prennent leur racine dans l'idéologie capitaliste et sont incompatibles avec les valeurs socialistes. Et, bien entendu, leurs allégations sont injustes.

Le socialisme n'est pas contre la liberté d'expression et le communisme ne signifie pas despotisme mais ce sont les dictateurs qui commentent et appliquent le communisme de cette façon.

En réalité, le fait de croire à l'existence et à la non-existence de Dieu est devenu un prétexte pour opprimer les peuples.

2. Une autre raison qui empêche la progression des droits humains est son instrumentalisation. A ce propos, on peut faire allusion aux événements qui se sont produits au Moyen-Orient surtout en Irak.
3. La lutte contre le terrorisme sous prétexte d'assurer la sécurité nationale est devenue une autre excuse pour la violation systématique des droits de l'Homme au cours de ces dernières années. Certains gouvernements, sous prétexte d'assurer la sécurité nationale ont restreint les libertés individuelles tout en augmentant leur pouvoir, c'est la raison pour laquelle l'on doit être à la recherche d'une stratégie qui développe la sécurité individuelle au lieu de la sécurité nationale.
4. Un autre point est que, jusqu'à présent, l'ONU et les institutions internationales se sont focalisées plutôt sur les droits civils et politiques et moins sur les droits économiques, d'où le développement de la pauvreté dans le monde.

Il faut par l'adoption des conventions internationales appropriées ouvrir la voie à la lutte contre la pauvreté et la famine flagrantes qui règnent dans le monde. Les pauvres n'ont pas besoin de l'aumône car c'est leur dignité humaine qui est atteinte, il faut donc les respecter et les aider pour la réalisation de leurs droits économiques.

5. Un autre obstacle est l'action faible liée à la structure injuste des Nations unies notamment la Commission des droits de l'Homme au cours des 60 dernières années. A ce propos, l'on peut faire allusion à l'adhésion des pays comme l'Arabie Saoudite à la Commission des droits de l'Homme.
6. Mais le plus important obstacle au développement satisfaisant des droits de l'Homme est l'immunité judiciaire de ceux qui violent ces droits. L'adoption de la charte de la Cour pénale internationale est une lueur d'espoir pour punir ceux qui sont indifférents à l'égard des droits humains. Mais il faut savoir que l'autorité de cette cour est limitée aux pays adhérents, c'est pourquoi il faut chercher des solutions efficaces pour punir ceux qui violent les droits de l'Homme à l'échelle internationale. Il faut, par la réforme des lois relatives au procès pénal dans les pays respectueux des droits de l'Homme, permettre la poursuite judiciaire de ceux qui violent ces droits sans tenir compte du lieu des crimes.

Dans les circonstances où les tribunaux locaux ne sont pas capables d'établir la justice, et qu'ils ont perdu leur indépendance dans les pays comme l'Iran, la Birmanie, la Corée du nord, le Kazakhstan, Israël et bien d'autres encore ... il faut que les pays épris de la justice viennent en aide aux victimes de la violation des droits humains et leur donnent la possibilité de porter plainte.

Nous sommes à l'époque de la mondialisation, mais il semble qu'il n'y a que le commerce qui est mondialisé et, cela, alors que la justice aussi doit être mondialisée pour qu'on puisse juger les gens qui violent les droits humains dans d'autres pays.

La mondialisation ne sera une évolution historique positive qu'à partir du moment où elle sera capable de mondialiser aussi la justice.

Aujourd'hui, cette idée n'est peut-être qu'un rêve mais notre défi d'aujourd'hui est de réfléchir de façon idéaliste et d'agir de façon réaliste, sans oublier que la plupart des acquis de l'humanité n'étaient, au début, qu'un rêve.

Et nous les défenseurs des droits de l'homme dans le monde entier, nous allons œuvrer, la main dans la main, pour réaliser le rêve de la « justice universelle ».

Dans l'espoir de voir ce jour.

Shirin EBADI